

ATTENTAT RATÉ AUX BONBONNES DE GAZ PRÈS DE NOTRE-DAME : 5 FEMMES RADICALISÉES DEVANT LA JUSTICE CE LUNDI

lundi 23 septembre 2019, par [Thémis](#)

Cinq femmes radicalisées sont jugées à partir de ce lundi devant la cour d'assises spéciale de Paris pour l'attaque manquée à la voiture piégée à quelques pas de la cathédrale Notre-Dame, en septembre 2016.

Moins de 450 mètres séparent le palais de justice de Paris du 43, rue de la Bûcherie. C'est là, à quelques pas de la cathédrale Notre-Dame, qu'Inès Madani (22 ans) et Ornella Gillgmann (32 ans) ont tenté, en septembre 2016, de commettre une attaque à la voiture piégée. Celles qui voulaient "marquer les esprits" en terre de Kufrs ("mécréant" en arabe) sont jugées à partir de lundi devant la cour d'assises spéciale de Paris.

À leurs côtés, Amel Sakaou (42 ans) et Samia Chalel (26 ans) à qui la justice reproche d'avoir apporté une aide logistique. Enfin, Sarah Hervouët (26 ans) est accusée d'avoir poignardé un policier lors de l'arrestation du commando. Autour de ce glaçant groupe de femmes, plane l'ombre du recruteur de jihadistes Rachid Kassim, également poursuivi bien que présumé mort en Syrie. En toile de fond, la cour s'apprête à replonger pour la première fois dans la vague d'attentats meurtriers qui a touché la France à partir de janvier 2015.

Dans la nuit du 3 au 4 septembre 2016, les terrasses sont encore bondées dans cette ruelle du quartier Latin lorsqu'Inès Madani et Ornella Gillgmann abandonnent une Peugeot 607. Dans le coffre se trouvent six bonbonnes de gaz et trois bouteilles en plastique imbibées de gazole, qu'elles tentent d'enflammer avec un mégot de cigarette. Le cocktail presque parfait pour une attaque sanglante. Presque, car le gazole est un hydrocarbure difficilement inflammable, à la différence de l'essence.

Réalisant leur échec, elles tentent de revenir au véhicule puis se ravisent après avoir cru apercevoir la police. Le duo, rencontré trois mois plus tôt sur les réseaux sociaux, se sépare aussitôt. La cavale d'Ornella Gillgmann s'interrompt 700 kilomètres plus loin, lorsqu'elle est interpellée deux jours plus tard par le GIGN au sud d'Orange dans le Vaucluse. Inès Madani n'entend, elle, pas en rester là.

Commando improvisé

La fanatique retrouve dans l'Essonne deux "soeurs" prêtes à passer à l'action : Sarah Hervouët et Amel Sakaou. Banque, mairie ou synagogue, la cible de l'attaque n'est pas encore définie. Cela ne les empêche pas de préparer des cocktails Molotov et de rédiger des serments d'allégeance à Daesh. Elles y affirment répondre "à l'appel d'Al-Adnani", ministre des attentats du groupuscule terroriste, et avertissent que "les femmes aussi participeront à la destruction du pays". Repérées par les services de renseignements, elles n'en auront finalement pas l'occasion.

Le 8 septembre, prévenues de l'arrivée imminente de la police, les trois femmes quittent l'appartement de Boussy-Saint-Antoine, armées de trois couteaux, sans objectif autre que "mourir en martyr". Sarah Hervouët attaque d'abord le conducteur d'un véhicule stationné à proximité.

L'homme, touché à l'épaule, est en réalité un fonctionnaire de police. Tandis qu'Amel Sakaou est rapidement maîtrisée, Inès Madani est blessée par balles à quatre reprises aux jambes alors qu'elle se dirige vers un policier, couteau à la main. "Tuez-moi", affirme t-elle avoir crié à ce moment-là. Quatre mois

plus tard, Samia Chalel est quant à elle arrêtée à Mantes-la-Jolie (Yvelines), soupçonnée d'avoir apporté son aide durant la fuite d'Inès Madani.

Séduction virtuelle

La France comprend alors le danger que représentent les femmes radicalisées, sous-estimées jusqu'alors. "Elles ne sont plus confinées à des tâches familiales et domestiques", s'inquiétait au soir de l'interpellation François Molins, procureur de la République de Paris. Cerveau présumé de l'attentat, Inès Madani flirte avec l'islam radical dès 2014. Mal dans sa peau et noyée dans la propagande jihadiste en ligne, elle aurait, selon les investigations, séduit virtuellement de nombreuses femmes radicalisées, en se faisant passer pour un homme.

Sous le pseudonyme d'Abou Souleymane, elle courtisait, parfois à l'aide de fantasmes sexuels, les profils les plus instables, comme Ornella Gillgmann, mère de trois enfants avec des problèmes conjugaux, ayant déjà tenté d'accomplir sa hijra (émigration en terre sainte) en Syrie. Une tentative avortée que l'on retrouve dans le parcours de "Marie-Antoinette", pseudonyme de Sarah Hervouët sur Telegram, séparée de sa mère et abandonnée par son père biologique. Cette dernière était connue des services de renseignements pour ses liens avec plusieurs islamistes influents dont Larossi Abballa, auteur de l'attaque d'un couple de policiers à Magnanville en juin 2016.

Sabre et Lumière

Elles épousent rapidement le récit narratif de Daesh, dont le jihaidste Rachid Kassim en est alors l'un des principaux porte-parole. À travers sa chaîne "Sabre et Lumière" sur Periscope, ce Roannais d'origine incitait à commettre des attaques sur le sol français, "dans le coeur de la bête". L'exploitation des téléphones, au regard des nombreux messages échangés les semaines précédant l'attaque, atteste de son rôle d'entremetteur à l'origine du commando.

Une place centrale dans la "jihadosphère" qu'il convient toutefois de nuancer, selon Nicolas Hénin, consultant et formateur indépendant en contre-terrorisme. Ce dernier décrit à BFMTV.com l'islamiste comme volubile et égocentrique : "Il en jouait et agaçait beaucoup de monde au sein même de Daesh." Présumé mort dans une attaque de drone de la coalition internationale en février 2017, il ne pourra pas répondre de ses actes.

Le "juger est avant tout symbolique", estime auprès de BFMTV.com Sophia Seco, co-directrice de Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (Fenvac), constituée partie civile. "L'instruction a permis de comprendre le rôle de chacun. Les accusées ne pourront pas se dédouaner ou se décharger sur une personne aujourd'hui décédée", ajoute-t-elle.

Premiers pas du nouveau parquet national antiterroriste

Le procès, mais aussi le nouveau parquet national antiterroriste lancé en juillet dernier, nourrissent de "réelles attentes" de la part des victimes, fait savoir la Fenvac qui aura pour cette fois, un "rôle d'observateur" :

"C'est la genèse de la réponse judiciaire à la série d'attentats qu'a connue la France en 2015 et 2016."

Poursuivies pour tentative d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste et association de malfaiteurs terroriste criminelle, les accusées, en détention provisoire depuis trois ans, encourrent la réclusion criminelle à perpétuité.

Source : BFMTV.com

Publié le 22/09/2019